

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/120 du 9/02/1983

/MTPS.DGTFP.DFE
portant intégration et nomination de
Monsieur KEMBA Pierre, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Aéronautique Civile)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
DB (/u le décret n° 72/272 du 5/8/72, modifiant le tableau
hiérarchique des cadres des catégories A et B de l'Aéronautique
Civile abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2,
3, 4, 13 et 14 du décret n° 63/185 du 19/6/63 ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/62, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/62, fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962, fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 ;
DCF (/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP du 23/3/1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967, règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
et reclassements.
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le protocole d'accord du 5/8/70 signé entre le Gouver-
nement de la République Populaire du Congo et le Gouvernement de
l'URSS ;
(/u la lettre n° 2086/MEN/DOC du 20/6/1980 du Directeur de
l'Orientation et de la Coopération, transmettant le dossier de
l'intéressé ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981, relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

DECRETE :

.../...

YH

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 72/272 du 5 Août 1972/et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur IKAMBA Pierre né 4 Octobre 1951 à Boundji, titulaire du Diplôme de Master of Science in Aeronautical Engineering, Spécialité:Entretien Technique des Equipements Radio-Electronique obtenu à l'Institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de KIEV (URSS) est intégré dans les Cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Aéronautique Civile) et nommé au grade d'Ingénieur de l'Aviation Civile Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile ;

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Février 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 2
- DFP/BST 2
- DB 1
- DCF 1
- MTAC 3
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2/-